

INTERVENTION DE DANIEL DUBOIS
Président du Groupe Centre et Indépendants
Budget Supplémentaire du Conseil général de 2011
27 juin 2011

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,

A la lecture des rapports et des documents comptables, ce budget supplémentaire m'inspire 3 réflexions :

- Tout d'abord, le manque de clarté masque de sérieux problèmes financiers,
- Ensuite, l'inéquité se développe
- Et enfin, le manque d'ambition pour l'avenir se poursuit.

Tout d'abord, un manque de clarté qui masque de sérieux problèmes financiers

Parce que les actions sociales sont au cœur de nos compétences et qu'elles nécessitent des sommes considérables, vous consacrez 16 millions d'euros à combler le « trou » du budget social 2011.

En commission 2 ce jeudi, nous avons été frappés par les taux de consommation des crédits au 31 mai, c'est à dire sur les 5 premiers mois de l'année.

Et quand nous faisons des projections avec ce rythme de consommation, à supposer que le nombre de bénéficiaires n'augmente pas, nous constatons qu'il va manquer, malgré ces 16 millions :

- 12 millions pour l'allocation personnalisée à l'autonomie (2 mois d'allocation)

- 12 millions pour le revenu de solidarité active (près de 2 mois de prestation)
- 7 millions pour l'hébergement des personnes âgées et handicapées (près de 2 mois de remboursement aux maisons de retraite et autres structures)

Au total, il manquera plus de 31 millions d'euros pour finir l'année !

(En plus des 16 millions du budget supplémentaire)

**A ce rythme là, monsieur le président, vous emmenez le conseil
général à la catastrophe !**

Certes, au fil des pages, pour justifier l'inscription des nouveaux crédits, vous utilisez une formule laconique, je vous cite monsieur le Président : « ces évolutions ne pouvaient être évaluées lors de l'élaboration du budget primitif ».

Je vais vous citer un exemple sur le problème qui nous occupe aujourd'hui :

Il s'agit des frais d'hébergement dans un établissement pour personnes handicapées, dont le programme est engagé depuis 3 ans et dont l'ouverture a eu lieu à la fin 2010. Vous ne nous ferez pas croire que vous ne pouviez pas provisionner la dépense correspondante dès le budget primitif. Et je pourrais multiplier des exemples comme celui-là.

Ce manque de clarté nous amène à faire 3 commentaires sévères à l'égard de votre gestion, monsieur le président :

- Certaines dépenses ont été réglées sur le budget 2011 alors qu'elles relèvent de 2010. Elles auraient dû être provisionnées dans le compte administratif et ne pas figurer dans les nouveaux crédits du budget supplémentaire. **Ce qui veut dire que le compte administratif 2010 est faux.**

- Les ajustements de 16 millions d'euros pour les actions sociales montrent que les crédits du budget primitif étaient largement insuffisants. Je l'avais d'ailleurs dénoncé. **Ce qui veut dire que le budget primitif 2011 est faux.**
- Les projections sur certaines dépenses sociales nous conduisent à nous interroger sur les 31 millions d'euros qui vont manquer pour finir l'année. A moins que vous cessiez tout paiement en octobre et que vous fassiez de la cavalerie budgétaire sur l'année prochaine. **Ce qui veut dire que le budget supplémentaire 2011 est faux.**

Ces vrais problèmes financiers de notre collectivité ont des conséquences sur toutes ces associations qui oeuvrent dans le domaine social.

Les subventions qui leur sont accordées ne sont pas versées au risque de les mettre en grande difficulté. Au début, on nous explique que c'est à cause du changement de logiciel. Ensuite on nous explique que c'est l'inventaire de fin d'année. Six mois plus tard, elles ne sont toujours pas payées.

Et la preuve se trouve cachée dans les annexes budgétaires du compte administratif.

Savez-vous mes chers collègues qu'il y a plus de 2 millions et demi d'euros qui sont dus aux associations à l'article 6574, soit 20% du budget correspondant de 2010.

Savez vous qu'il y a aussi plus d'un million 300 mille qui sont dus au titre des autres participations, soit 50% du budget correspondant de 2010. Difficile d'y voir clair derrière ce mot « autres participations » ;

Voilà des chiffres dont vous ne parlez pas, monsieur le président. Mais peut-être avez vous promis de tout régler dans les prochaines semaines. Sans doute un nouvel effet d'annonce !

Peut-être allez vous me répondre, monsieur le président, comme à votre habitude, que c'est de la faute de l'Etat. Mais non, là ce sont vos décisions de laisser filer les dépenses sociales avant de constater que les caisses sont vides. Le budget du conseil général ne se gère pas à coups d'effets d'annonce. Alors, cessez de dire, monsieur le président, que vous êtes un bon gestionnaire comme je l'ai lu dans la presse samedi.

Il y a aussi un manque de clarté dans les recettes du Conseil général.

Comme je vous l'annonçais au budget primitif, le Conseil général perçoit une nouvelle recette : le fonds de péréquation des droits de mutation. Il nous permet de percevoir près de 6 millions d'euros en provenance de départements qui ont connu une forte croissance de cette fiscalité. Je pense qu'il faut le souligner car cette nouvelle mesure votée il y a quelques mois mérite mieux que les 10 lignes noyées dans le rapport sur les ajustements budgétaires. Mais au moins, l'information était claire.

Moins claire est l'explication de la page 104 sur une diminution de 5,5 M€ des « autres taxes ».

Faites l'addition des écarts entre le rapport Durieux et le montant notifié, et vous obtenez 3,4 millions en moins, pas 5,5 M€. Pourquoi cette différence ? Mystère !

Pas plus n'est évoqué ce que nous allons percevoir sur les compensations d'exonération et sur la péréquation sur stock.

Bref, tout cela n'est pas très clair et ne vous sert en fait qu'à critiquer l'Etat et la réforme de la taxe professionnelle en avançant des chiffres incomplets.

Toujours en matière de recettes, j'attire l'attention de mes collègues sur une information positive, il faut savoir le reconnaître, je veux parler de la baisse de l'endettement. Moi qui en ait fait un cheval de bataille ces dernières années, moi qui ait dénoncé la hausse du recours à l'emprunt, je vois avec plaisir que mes propos ont été entendus.

- Au budget primitif de 2010, le volume d'emprunt était de 37 millions d'euros. Au final vous n'avez emprunté que 10 millions.
- Mais cela veut dire aussi que 27 millions d'investissement n'ont pas été financés par emprunt, même s'ils ont baissé de 12 millions par rapport à 2009.

Ma question est donc simple, monsieur le président, comment avez-vous fait pour ne pas emprunter et honorer vos engagements en matière d'investissement ? Je suis curieux de comprendre le tour de passe-passe.

Toujours en matière d'emprunt, la matrice de risque figurant page 60 est intéressante. Elle montre qu'au fil des ans, vous comme nous, avons eu une gestion prudente de la dette.

Si je comprends bien cette matrice, cela veut dire que l'emprunt le plus « risqué » est celui de 20 millions d'euros contracté en 2008. Pouvez vous me rappeler la date précise de souscription de cet emprunt, monsieur le président ?

Après les conséquences du manque de clarté, le développement de l'inéquité

Vous n'hésitez plus à dire que vous favorisez à n'importe quel prix les services prestataires pour les personnes âgées dépendantes.

Encore une fois, monsieur le président, je vais vous citer. Page 38 du volume, vous n'hésitez pas à écrire que vous préconisez le recours aux services prestataires « au détriment » des services mandataires. Le mot « détriment » est lourd de signification.

Vous voudriez tuer les services mandataires, que vous ne vous y prendriez pas autrement.

Pourtant, les personnes âgées les moins dépendantes ont, d'après la loi, la liberté, je dis bien la liberté, d'y avoir recours.

Néanmoins, dans notre département, il semble que la liberté soit baillonnée pour les personnes âgées et leur famille.

Nous en avons de nombreuses preuves. Je ne citerai qu'un exemple : une personne âgée en GIR 3 dont la famille souhaite avoir recours à un service mandataire. Son plan d'aide a été validé par notre équipe médico-sociale, c'est à dire par des professionnels compétents.

Eh bien, en commission, on impose, je dis bien on impose, le recours à un service prestataire avec moins d'heures à domicile que ce que prévoit le plan d'aide. Et si la famille refuse, alors elle aura encore moins d'heure. Cela ressemble à s'y méprendre, à du chantage.

C'est tout simplement inadmissible !

Quand on sait qu'en mode prestataire, la toilette est parfois faite l'après midi, c'est non seulement inadmissible, c'est un manque de respect pour

la personne. Et tout ça pour des raisons de philosophie politique ou de clientélisme qui nous échappent totalement. Pour nous, seul compte le bien être de la personne âgée dépendante.

Et pour enfoncer le clou, vous n'hésitez pas à nous demander de voter un crédit complémentaire de plus d'un million d'euros « car le coût du service prestataire est supérieur à celui d'un service mandataire ». C'est page 244 du volume pour celles et ceux qui se soucient de la bonne utilisation des impôts.

Combien d'heures à domicile aurions nous pu financer en mandataire avec un million d'euros ? Près de 79.000 heures sur un an, soit 6.600 heures par mois. 6.600 heures de plus par mois pour le bien-être des personnes âgées dépendantes. Mais aussi, l'équivalent de dizaines d'emplois de proximité dans nos communes rurales et nos quartiers.

Mais vous n'avez que faire des emplois de proximité, vous ne vous souciez pas du bien être des personnes âgées, un million d'euros ce n'est rien pour vous, seule compte la volonté d'avoir raison malgré la réalité. Nous ne vous suivrons donc pas dans ces dérives.

Enfin, le manque d'ambition pour le département et ses habitants

Chacun d'entre nous a pu noter quelques chiffres éloquents du compte administratif 2010 :

- Baisse de 50 % des investissements dans les collèges.
- A cela s'ajoute une baisse de 8% pour l'éducation, une autre baisse de 3% pour le développement économique et la création

d'emplois, enfin celle de 17% sur les actions d'insertion pour les chômeurs de longue durée.

Et ce n'est pas le budget supplémentaire qui corrige ces coupes budgétaires sur des domaines aussi essentiels que l'emploi et l'éducation.

Nous aurions aimé avoir des nouvelles du plan d'investissement dans les collèges, annoncé rapport après rapport depuis plus de 3 ans. Nous aurions aimé y voir consacrée une première séance de travail. Nous aurions aimé voter les premières autorisations de programme pour la modernisation de nos collèges.

Mais non, décidément, ce plan ne sortira pas à cette session.

Par contre, au détour d'un rapport sur les sites à caractère touristique, quelle ne fut pas notre surprise de constater que vous êtes prêt à consacrer 6 millions d'euros, je dis bien 6 millions d'euros pour la rénovation de 5 maisons éclésières. **1 million 200 mille euros pour une maison éclusière !** C'est l'équivalent du prix de vente de notre ensemble immobilier du 34 rue de la République. Comparez mes chers collègues, une maison éclusière avec un hôtel particulier très vaste au cœur d'Amiens.

Vu sous cet angle, c'est de la pure folie des grandeurs !

Un peu de réalisme et de simplicité ne feraient pas de mal quand on voit la difficulté de nos concitoyens à boucler les fins de mois, à payer leur loyer ou leur emprunt, à financer les études de leurs enfants, à vivre tout simplement.

Comment avez vous pu signer ce rapport monsieur le Président ?
Comment, mes chers collègues de la majorité, avez vous pu donner votre accord de principe sur ces projets, pour peu que vous soyez totalement informés ? C'est tout simplement sidérant !

Je précise que nous ne sommes pas opposés à la rénovation des maisons éclusières. Mais à ce prix là, certainement pas !

En conclusion

C'est notre rôle d'opposants que de dénoncer publiquement tous ces errements qui se glissent dans des rapports, souvent bien écrits mais qui masquent une réalité toute différente, teintée de philosophie partisane, éloignée de la réalité et du concret.

Tout comme notre rôle d'opposant est de proposer des vœux et amendements.

Nous en avons déposé un certain nombre que je laisse à mes collègues du groupe et Centre et Indépendants, le soin de défendre.

Ils touchent différents domaines :

- Les personnes âgées dépendantes
- Les aides à nos petites communes comme à Amiens Métropole
- Le bilan des épisodes neigeux de fin décembre comme de la sécheresse de ce printemps
- L'accueil des tous petits par les assistantes maternelles
- Ou encore la revalorisation des bourses des collégiens

Toutes ces propositions sont le fruit de leur travail de terrain, au quotidien, proches des gens. Je tiens à saluer leur détermination alors

que les conditions d'organisation de cette session sont loin d'être idéales, nous en avons d'ailleurs parlé ce matin.

Voilà ce que je voulais dire avec gravité, ce matin en ouverture de cette session.

Je vous remercie.

Budget supplémentaire 2011

4 VŒUX ET 6 AMENDEMENTS DEPOSES PAR LE GROUPE CENTRE ET INDEPENDANTS

4 VŒUX :

- € Aide au démarrage des maisons d'assistantes maternelles (2^{ème} commission)
- € Calcul sur le montant hors taxe ou toutes taxes comprises, de la subvention départementale pour la construction de maisons de santé pluri professionnelles (3^{ème} commission)
- € Réaffectation aux communes de moins de 2.000 habitants du disponible 2010 de la ligne de subventions « IDEAL » (3^{ème} commission)
- € Principe d'un soutien exceptionnel aux agriculteurs victimes de la sécheresse (6^{ème} commission)

6 AMENDEMENTS :

- € Egale revalorisation des tarifs entre services prestataires et services mandataires au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (2^{ème} commission)
- € Assouplissement du règlement départemental d'aide sociale pour les bénéficiaires de l'A.P.A. en cas de sortie d'hospitalisation (2^{ème} commission)
- € Modification de l'imputation de l'autorisation de programme pour le projet de boulevard d'Amiens Métropole au regard de la politique territoriale (3^{ème} commission)
- € Renforcement de la coordination technique et entre élus locaux pour la viabilité hivernale (4^{ème} commission)
- € Revalorisation des plafonds de ressources pour l'allocation départementale de scolarité (5^{ème} commission)
- € Modification de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (5^{ème} commission)

**POUR UNE PLUS GRANDE SOUPLESSE DES SUBVENTIONS AUX COMMUNES
DE MOINS DE 2.000 HABITANTS (IDEAL)
Vœu présenté le groupe Centre et Indépendants**

Rappel des décisions du Conseil général de la Somme :

Dans le cadre de la politique d'aménagement concerté du territoire 2009-2011, le Conseil général attribue des subventions aux communes rurales de moins de 2.000 habitants, dans un cadre très strict :

- Aide au taux de 15% du montant hors taxe des projets de l'année,
- Plafonnement de la subvention à 3.000 € par commune et par an,
- Refus de reporter les crédits non engagés d'une année sur l'autre,
- Et impossibilité de transférer les crédits non engagés d'une collectivité à une autre.

Bilan des subventions attribuées :

A 6 mois du terme de cette politique, il est utile d'en rappeler le bilan financier :

- Année 2009 : 850.641 € n'ont pas été engagés sur une autorisation de programme de 2,2 millions d'euros.
- Année 2010 : 817.230 € n'ont pas été engagés sur une autorisation de programme de même montant. Ce sont 202 des 744 communes éligibles qui n'ont pas déposé de dossier pour différents motifs et notamment la faiblesse du taux de subvention pour assurer le financement de leurs projets.
- Année 2011 (au 1^{er} juin 2011) : sur l'autorisation de programme de 2,1 millions d'euros, il reste un disponible de 1.782.318 € pour les 632 communes qui n'ont pas reçu de subvention à ce jour.

Propositions :

Compte tenu de l'importance des crédits non engagés et disponibles :

1. Notre première proposition consiste à porter le taux de subvention de 15 à 20% du montant hors taxe des investissements avec effet rétroactif pour tous les dossiers déposés depuis le 1^{er} janvier de cette année, qu'ils aient fait ou non l'objet d'une délibération. L'impact sur les 112 subventions attribuées depuis le début de l'année serait de 105.894 €, soit moins de 6% du disponible de l'autorisation de programme 2011.
2. Notre seconde proposition consiste à reporter sur l'autorisation de programme 2011 le disponible de 817.230 € de celle de 2010.
3. Notre troisième proposition vise à permettre une meilleure efficacité de cette action pour les 6 derniers mois de cette année avec deux nouvelles options :
 - a. Permettre le cumul du potentiel de subvention entre les communes qui n'ont pas de projet cette année, et celles qui en font la demande, à l'intérieur d'un même canton.
 - b. Ensuite, transférer les crédits disponibles des communes à leur communauté de communes pour une affectation dans le cadre du Contrat d'Investissement Département Territoire.

<p align="center">POUR UNE AIDE AU DEMARRAGE DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES Vœu présenté par le Groupe Centre et Indépendants</p>
--

Un nouveau mode de garde des jeunes enfants :

Après une expérimentation dans certains départements, les maisons d'assistantes maternelles ont été créées par la loi du 9 juin 2010 et figurent aux articles L424-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Elles permettent à des assistantes maternelles agréées par le président du conseil général, de se regrouper et de déléguer entre elles, l'accueil des jeunes enfants que leur confient les parents. Ces structures ne peuvent regrouper plus de 4 assistantes maternelles, chacune d'elles ne pouvant accueillir plus de 4 enfants.

Selon un rapport sénatorial du 3 novembre 2010, les maisons d'assistantes maternelles rencontrent un franc succès et présentent un certain nombre d'avantages :

- Grande souplesse dans les horaires d'accueil pour répondre aux attentes des parents ;
- Coût raisonnable pour les parents et les finances publiques ;
- Unique solution de garde possible dans certaines communes rurales ;
- Accroissement de l'offre globale d'accueil des jeunes enfants ;
- Renforcement de l'attractivité de la profession d'assistante maternelle ;
- Et effet psychologique rassurant sur certains parents.

Enfin, elles sont mentionnées dans le schéma départemental de l'accueil de la petite enfance approuvé le 30 juin 2010 par notre assemblée.

Proposition :

Nous proposons que le Conseil général aide au démarrage des maisons d'assistantes maternelles créées sous forme associative, au même niveau que pour les micro crèches, à savoir une aide maximale de 3.000 € par place dans la limite de 9 places.

Cette proposition s'inscrit dans le programme « Prévention - soutien à la parentalité », action 3 : soutien des modes de garde de la petite enfance. Budgétairement, le crédit de 112.500 € voté au budget primitif pour 2011 pour les micro crèches, est consommé à hauteur de 2% à l'issue de la commission permanente du 30 mai 2011 et peut, par conséquent, intégrer cette nouvelle action.